

Formation Principes pour le déplacement sécuritaire des personnes (PDSP)

Bulletin d'inscription (merci d'écrire en caractères majuscules)

Madame Nom :

Monsieur Prénom :

Date de naissance :

Profession / formation :

E-mail :

Téléphone portable : Téléphone fixe :

Adresse :

Commune : Code postal :

Pays :

Session de cours souhaitée (dates) :

Facturation à un tiers : oui non

Coordonnées du tiers :

J'atteste avoir pris connaissance des Conditions générales des formations au verso et les accepte.

J'atteste avoir un bon niveau de français (B1 minimum) et un état de santé me permettant d'effectuer des mobilisations.

Lieu et date :

Signature :

Merci de renvoyer le formulaire par courriel à formation@croix-rouge-ge.ch

Veillez noter que l'inscription ne constitue pas une confirmation de participation ; une confirmation officielle sera envoyée ultérieurement.

Réservé à l'administration

Confirmation mail le :

Saisie Initiales :

Conditions générales des formations

1. Inscriptions

Toutes les informations nécessaires pour s'inscrire à une formation de la Croix-Rouge genevoise (CRG) sont sur ce site : <https://www.croix-rouge-ge.ch/formations>. Les documents d'inscription sont à adresser à la Croix-Rouge genevoise par courriel (formation@croix-rouge-ge.ch) ou par courrier postal à l'adresse administrative* jusqu'à 15 jours avant le début du cours (20 jours pour la formation d'auxiliaire de santé).
Pour la formation :

- **d'auxiliaire de santé Croix-Rouge (ASCR)**, l'inscription doit être validée par une commission d'admission. Merci de vous référer aux informations : <https://www.croix-rouge-ge.ch/formations/grand-public/formation-dauxiliaire-de-sante-croix-rouge-suisse>.
- **de français**, la demande d'inscription est confirmée à la suite du processus d'admission : <https://www.croix-rouge-ge.ch/formations/grand-public/cours-de-francais/cours-standard-de-francais>.

Un bulletin d'inscription, disponible sur internet ou à la réception de la CRG, signé par le-la participant-e, est demandé pour tous les cours sauf pour la **formation d'ASCR** pour laquelle un [dossier d'inscription](#) spécifique doit être envoyé.

La CRG se réserve le droit de reporter ou d'annuler un cours par manque d'inscription. Dans ce dernier cas, la totalité de la finance d'inscription est remboursée exceptés les frais de dépôt de dossier AS de 100 fr.

L'inscription aux **cours de français** est confirmée à la suite de l'adhésion individuelle au Centre d'intégration culturelle et au paiement complet de la finance d'inscription.

Sauf exception, au plus tard 15 jours ouvrables avant le début du cours, la confirmation de la participation accompagnée d'un bulletin de versement est envoyée.

2. Modalités de paiement

Chaque participant-e est personnellement responsable du paiement de sa formation, **au plus tard dix jours ouvrables avant le début du cours**, indépendamment du fait qu'il reçoive une participation de l'employeur, un financement par un tiers ou un chèque annuel de formation (CAF). Seules les personnes ayant payé leur formation sont admises.

Il existe des modalités de paiement particulières pour la formation **d'ASCR**. Elles sont inscrites dans le document [Modalités d'inscription, de paiement et de désistement relatives à la formation d'auxiliaire de santé Croix-Rouge](#).

Pour les formations concernées, **en cas de non-paiement de l'acompte** dans les 20 jours ouvrables à partir de la date d'envoi de la lettre de confirmation d'inscription, **l'inscription sera annulée** sans aucun rappel de notre part.

3. Financement par le chèque annuel de formation (CAF)

Les personnes dont le cours est financé par le CAF **ont l'obligation de participer au cours**. En cas d'absence prolongée ou de désinscription, elles doivent adresser, dans les 3 jours, un avis écrit et motivé à la CRG. La CRG est en droit de demander le remboursement du montant du CAF à la personne concernée.

4. Attestation ou certificat

Au terme de la formation, chaque participant-e reçoit une attestation ou un certificat. Les conditions d'obtention du titre sont définies dans le descriptif des formations concernées. Toutes les informations sont sur le site : <https://www.croix-rouge-ge.ch/formations>.

Une attestation de présence est remise en cas de présence aux heures de cours exigées (90%), sauf en cas d'obtention d'un certificat ou d'une attestation de réussite. L'attestation de présence est différente de l'attestation de réussite, cette dernière permet de reconnaître les compétences acquises durant la formation et donne accès à d'autres formations dans les soins ([AFP ASA](#) et [CFC ASSC](#)).

Toute demande de duplicata d'attestation de réussite est facturée 50 fr. pour la formation d'ASCR et 30 fr. pour les autres cours. Le duplicata sera remis après la réception du paiement.

5. Changement de session de formation

Une taxe administrative de 50 fr. est perçue pour toute demande de changement de sessions.

Toute demande de changement doit être communiquée par écrit et adressée à formation@croix-rouge-ge.ch, 7 jours ouvrables au plus tard avant le début de la formation. Après ce délai, elle sera traitée comme un désistement (cf. point 6). La demande de changement est acceptée sous conditions de places disponibles dans la session demandée.

6. Modalités de désistement

L'absence non-annoncée à une formation est considérée comme un désistement.

Tout désistement doit être communiqué par écrit (mail ou courrier) et adressé à formation@croix-rouge-ge.ch.

Un désistement, sans frais, n'est possible que pour l'une des raisons suivantes, dûment justifiée par une attestation et annoncée dans les temps : maladie, accident, maternité ou décès d'un proche.

Pour tout autre motif, les frais suivants sont dus :

- de 0 à 7 jours ouvrables avant la formation : 100% du montant convenu ;
- 7 jours ouvrables avant la formation : 50 fr. pour frais administratifs,

Il existe des modalités de désistement particulières pour la [formation d'ASCR](#) stipulées dans le document [Modalités d'inscription, de paiement et de désistement relatives à la formation d'auxiliaire de santé Croix-Rouge](#).

7. Absences

Les absences ne peuvent pas être récupérées, exception faite de la formation d'ASCR. Les absences ne donnent droit à aucun remboursement. Si une personne ne se présente pas après le deuxième jour de formation, cela équivaut à un désistement.

8. Validité

Ce document entre en vigueur le 28 juin 2022.

9. Coordonnées

Siège administratif
Croix-Rouge genevoise
Route des Acacias 9
CP 288
1228 Les Acacias
info@croix-rouge-ge.ch

Centre de formation / ASCR & petite enfance
Croix-Rouge genevoise
Centre de formation
Route de la Galaise 17 A
1228 Plan-les-Ouates
formation@croix-rouge-ge.ch

CIC / cours de français
Croix-Rouge genevoise
Centre d'intégration culturelle
Rue de Carouge 50
1205 Genève
cic@croix-rouge-ge.ch